

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 7

Artikel: Lo comi-voyageu et lo naz : (inédit)
Autor: Dénéréaz, C.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nos maçons d'autrefois.

On a souvent remarqué avec étonnement que tous ou presque tous les ouvriers maçons qui travaillent dans notre pays sont d'origine étrangère, et que le nombre de nos nationaux qui se livrent à ce métier est si infime qu'il ne vaut presque pas la peine d'être mentionné.

A ce propos nous croyons intéressant de reproduire de très curieux détails publiés dans la *Chronique agricole* :

Après avoir fait ressortir tous les progrès obtenus dans l'amélioration du bétail, ce journal constate que dès le commencement du siècle l'administration vaudoise prit des mesures pour l'encourager, et que des soins intelligents ont remplacé le laisser-aller du siècle dernier.

Celaissier-aller, qui nous étonne aujourd'hui, avait pour raison la misère du campagnard vaudois au dix-huitième siècle. Tandis que le paysan du pays bernois allemand, selon ce que nous dit le Dr Geiser de Berne, *était dans un bien-être proverbial*, on ne pouvait pas trouver une pareille condition dans le Pays-de-Vaud, et il n'est pas étonnant que, malgré son caractère gai, le Vaudois n'eût pas de courage pour son train de campagne.

Du reste, si, actuellement, on se plaint de ce que l'habitant des campagnes déserte son village pour trouver un gain plus facile dans l'industrie ou dans le commerce, ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette plainte, on la formule déjà au siècle dernier.

Un sieur J.-A. de Luc, lecteur de Sa Majesté la reine Charlotte d'Angleterre et qui demeurait à *Mon-Repos* (Lausanne), écrivait en 1775 à propos des habitants du *comté de Neuchâtel et Vully* :

« Ces peuples, naturellement très industriels, avaient peut-être poussé plus loin qu'aucun autre tous les arts utiles de la vie champêtre aisée. Ils étaient entre autres les meilleurs maçons et charpentiers de bien loin à la ronde ; et ces vallées, comme autant de ruches, envoyait tous les étés des essaims d'ouvriers de ce genre, qui bâtaisaient dans toutes les villes d'alentour, à vingt ou trente lieues de leur pays, et qui y revenaient l'hiver, apportant leurs petites épargnes, pour vivre sobrement avec leurs parents des denrées cueillies par ceux-ci en leur absence... »

« Les maîtres sous qui les ouvriers allaient travailler étaient encore de leur pays, quoique établis dans les villes. J'ai vu le temps où nous n'avions peut-être pas un maître maçon, ni charpentier à Genève qui ne fut leur compatriote. Nous appelions les ouvriers des *hironnelles*, parce qu'ils arrivaient en troupe comme les oiseaux au printemps, et partaient de même en automne. »

Recherches historiques.

LE BOUCLIER DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

On lit dans le journal *Le Neuchâtelois*, du 28 mai 1861 :

« Le bouclier acquis récemment par le Musée cantonal de Soleure paraît être celui que Charles-le-Téméraire portait dans ses guerres contre les Confédérés et qui est tombé entre leurs mains lors du partage du butin. »

Ce bouclier est-il encore à Soleure ?

P. D.

Notre correspondant pose là une question intéressante, surtout dans ce moment où la grande fête dramatique qui se prépare à Grandson fait beaucoup parler de Charles-le-Téméraire. Espérons qu'il se trouvera parmi nos lecteurs quelqu'un assez bien renseigné pour y répondre.

Ceci nous a rappelé que dans le numéro du *Conteur* du 12 septembre 1896, à propos de diverses antiquités du groupe de l'Art ancien, à l'Exposition de Genève, nous exprimions le désir de savoir dans quel musée de la Suisse on a conservé la tente du duc de Bourgogne, prise par les Confédérés, dans le camp abandonné par l'ennemi, à la bataille de Morat.

Dès lors il nous est tombé sous la main un récit d'une grande fête célébrée à Berne le 21 juin 1853, cinq centième anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération, et qui nous fait supposer que la fameuse tente est au musée de Berne.

Après divers détails sur l'aspect grandiose du cortège, le chroniqueur continue en ces termes :

« Jusqu'ici tout le monde est à cheval ; mais voici le contingent de la Ville de Berne, à pied ; la marche s'ouvre par le symbole de la force, un soldat à pied dans son armure, et par le *Mutz* auquel le son d'une brillante musique fait faire les bonds les plus divertissants... »

« Voici le long cortège des abbayes avec leurs bannières, chacune d'une couleur différente ; les huit anciens cantons ; la bannière portant en inscription le serment du Grutli, portée par un homme aux formes colossales ; Guillaume-Tell avec son fils : puis les soldats de Laupen, ayant à leur tête un élégant cavalier, bannière en mains, suivi d'une musique et des drapeaux conquis dans cette bataille, portés par une troupe de jeunes garçons élégamment vêtus. »

« Viennent ensuite les héros de nos anciennes guerres : Bubenberg, Muhlern, Rodolphe d'Erlach ; la joyeuse troupe des bouchers et des tanneurs ; les soldats d'Oberhasli, avec l'aigle impériale : le baron de Weissenbourg, avec les habitants du Siebenthal ; le char de triomphe portant les trophées de la bataille de Laupen, nos alliés les Waldstätten, et enfin la troupe des cavaliers soleurois précédés de leur capitaine dans une brillante armure. »

« Cependant, la scène la plus imposante était le cortège de Morat. On ne savait pas ce qu'on y devait le plus admirer. Voici d'abord les trophées de la bataille ; les canons four-

guignons et autres armes de guerre, puis les bannières, le costume de Charles-le-Téméraire et sa riche tente.

« Entre ces divers trophées se trouvait l'armée victorieuse et ses nombreux alliés ; une quantité innombrable de bannières de toute espèce, les héros immortels de cette époque, Adrien de Bubenberg, Waldmann, Halwy, etc. Le premier brillait entre tous par l'éclat et la richesse de son costume, ainsi que le duc René de Lorraine. »

Le comi-voyageu et le naz.

(INÉDIT).

Se y'a 'na sorta dè dzeins po férè et po derè dài farcès, c'est bin lè comi-voyageu. Te possiblio quinna platiéna et quinna niaffe ont cliaò gaillà ! Ein pàovont-te débliotta et ne crayo pas que la pe granta tabousse dè fenna sè pouessè branquà contrè leu. N'ia qu'à lè z'ourè dein onna pinto quand sont on part dè leu einseim-blio à derè dai godriolès ; vo réponto que y'a dè quiet sè teni lo veintro.

Yon dè stao gaillà dinàvè on dzo avoué dài z'autrèz dzeins à n'on cabaret, et coumeint l'avai gaillà dè boutafrou et que ne botzivè pas dè dévezà, on coo qu'etài découte li, lâi fâ :

— Vo z'ètés comi-voyageu ?

— Oï, avoué honneu.

— Et po quinna martchandi voïadzi-vo ?

— Po lè naz, repond lo gaillà, qu'etài on grand farceu.

— Coumeint, po lè naz ? Ah ! po cliaò naz ein carton qu'on vâi su lè vezadzirès qu'on met po sè déguisâ ào bounan ?

— Na, na ! po lè vretablio naz qu'on a su la frimousse quand la sadze-fenna vo fâ eintrâ dein lo mondo.

Ti cliaò qu'etàion que rizont que dâi bossus d'ourè djsâa stu compagnon que ne rizâi pas li, po férè eincrairè que ne desâi pas onna farça et que s'adressè à n'on lulu qu'etài ào bet dè la trablia, qu'avai on pecheint gros naz.

— Monsu, se lâi fâ, se vo voliâi férè onna patse avoué mé, vo z'atsito voutron naz, quand bin n'est pas dè première qualité et que clia sorta sâi pou démandâi pè lè pratiquès.

— Mon naz ! repond l'autro.

— Et oï, voutron naz, livrablio après voutra moo et que vo pâyeri dè voutron viveint et compteint.

— T'einlévâi la quinna, lâi fâ l'autro, et diéro volliâi vo m'ein bailli ?

— Lo comi-voyageu fa état dè mésoura cé pifre et dè vouâiti dein on soi-disant carnet et lâi fâ :

— Vo z'ein bailli dou ceints francs.

— Eh bin d'accoo, repond l'hommo ào naz, l'est veindu.

— Mâ à onna condechon, fâ lo comi-voyageu, c'est que y'a dix botolliès d'Yvorne à payi po cé que sè dédit.

— Oh ne sè pas porquiè mè déderè, repond l'autro, du que pu gardâ mon naz tant qu'après ma mo, et se rein ne mè gravè, dè mon viéint, d'allâ et veni iò voudri, avoué mon naz.

— Oh po cein, vo z'ètés libro, ne metto min dè condechon.

— Eh bin totsi la man, la patse est fête.
Lo comi-voyageu là totsé la man et là dit :
« Eh bin, après midzo vo bailléri là dou ceints francs. »

Adon ye cri la serveinta, là dit cauquies mots à l'orolhie ein la tegneint pè la taille et on momeint aprés, la serveinta revint ein apporteint d'grosses pincettes que l'avai étsàodà ào fù et qu'eftion tots rodzès.

— Bailli vito, Fanchette, se fà à la serveinta que lài remet l' pincettes et s'approutsé dé l'hommo ào naz.

— Que volliái-vo férè ? lài fù cé l'hommo.

— Lo vu marquà ! Ti là iadzo qu'atsito, marquo ma marchandi po qu'on ne pouéssè pas la mè tsandzi, kà ne su pas soveint quie quand là dzeins passont l'arma à gautse.

— Mâ dào diablio se vu mè férè boulrâ.

— Vo ne volliái pas mè lo laissi marquà ?

— Ma fai na ! et voudré bin vo vairé à ma plice.

— Ah ma fai, yé atsétâ ; n'é pas veindu, et du que vo refusâ et que vo ne volliái pas teni lo martsi, pâyi la dédete !

Ma fai, lo gaillâ fut condamnâ pè tota la sociétâ, quai lài baillâ là too, et dut bon grâ, mau grâ, pâyi là dix botoliis que furont bussés per ti ellâo qu'eftion quie, que recâffâvont à sè teni lo veintro tandi que lo pourro diablio que fasai bouna mena à crouïo dju, rizâi tot dzauno.

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Simplette.

Simplette était une petite mendiante, sans famille, sans asile, sans pain, sans beauté, sans esprit, ce pourquoi on l'appelait Simplette.

A défaut d'autre était civil, ce nom lui était resté et elle y répondait de bonne grâce.

Aussi favorisée de la nature, de la naissance, de la fortune, Simplette eût dû s'estimer fort malheureuse.

Mais le Seigneur n'a-t-il pas dit :

— Heureux les simples d'esprit !

A l'encontre de tant d'enfants riches, gâtés, aimés, choyés, comblés de tous les dons, enveloppés dans toutes les tendresses, qui sont constamment maussades, boudreurs, mécontents de tout et de tous, Simplette était toujours contente, supportant gairement le chaud, le froid, le soleil, la pluie, la faim, la soif, une chanson aux lèvres, le ciel dans les yeux, des fleurs à la main.

Simplette adorait les fleurs dont elle faisait de gros bouquets pour vendre à la porte des églises et sur le passage des processions, mais, timide et point hardie, elle se tenait à l'écart, n'osant harceler les nobles seigneurs et les belles dames, comme ses petits compagnons, et souvent elle ne récoltait pas une obole.

Mais elle s'en consolait facilement en invoquant dévotion la madone et en déposant à ses pieds le trop-plein de son panier et de son cœur.

Et ni fleurs ni prières n'étaient perdues.

Un jour, une vieille femme au chef branlant, au visage ridé et parcheminé, aux petits yeux brillants sous son capuce, s'arrêta sous le porche au moment où l'enfant arrangeait ses bouquets dans sa corbeille.

— Oh ! les belles fleurs ! comme elles sentent bon !

— En désirez-vous, madame ?

— C'est que je n'ai pas d'argent, ma petite.

— Ca ne fait rien, madame, et si cela vous fait plaisir...

— Alors, tu m'en fais cadeau ?...

— Bien volontiers.

— Ouais ! tu es généreuse, ma fille, car tu pourrais les vendre...

— Ce n'est guère probable ! En tout cas, une de plus ou une de moins !... Je n'en serai pas moins riche et vous en serez plus contente.

— Comment te nommes-tu, petite ?

— On m'appelle Simplette.

— Tu as des parents ?

— Notre Père qui est au ciel.

— Eh bien ! Simplette, ma mie, j'accepte ton bouquet et je t'en remercie.

Et elle s'éloigna.

Derrière elle, les gamins se moquèrent de la fillette :

— Tu fais des cadeaux à la vieille Léonarde qui est méchante, quinteuse et si riche qu'elle pourrait payer ton éventaire au centuple, si elle n'était aussi avare. Elle cache un trésor et elle se prive de tout ; elle pourrait habiter un palais, elle loge dans une mesure ; elle pourrait avoir de beaux habits et elle est vêtue comme une pauvresse ; elle pourrait faire bonne chère et manger des rotagnes ; enfin, elle vit plus chicement que le plus pauvre d'entre nous.

— Alors j'ai raison de lui faire l'aumône d'un bouquet ! répondit tranquillement Simplette.

Dame Léonarde avait, en effet, une fort vilaine réputation, sur laquelle chacun renchérisait à l'envi, à commencer par ses neveux, cousins et cousines, aux yeux desquels son principal défaut était assurément son obstination à vieillir.

Néanmoins, ils la comblaient de soins, de prévenances, de cadeaux, dans l'espérance de l'emporter dans son esprit... et dans son testament.

Elle, fort habilement, entretenait cette émulation qui lui rapportait tant de petits profits, vantant à l'un l'empressement de l'autre, et vice versa.

Aussi chacun, craignant de se laisser dépasser dans ce steeple-chase, multipliait visites et présents.

Dame Aloyse, la pâtissière, lui envoyait ses plus succulentes tartes ; maître Rigobert, le boucher, ses plus fins morceaux ; dame Hubertine, la tailleuse, lui confectionnait de mollesse douillettes ; maître Ambroise, l'apothicaire, la bourrait de pâtes et de sirops, peut-être avec l'espérance inavouée d'une indigestion mortelle.

Mais la vieille n'y entendait pas malice et acceptait tout « d'aussi bon cœur que cela lui était offert ».

— Comme vous me gâlez tous, mes chers enfants ! répétait-elle souvent. Et moi, au moins, je sais que ce n'est pas pour ma fortune ; je suis si pauvre !

— Oh ! certes, ma tante, c'est bien désintéressé !

— C'est ce qui en fait le mérite, beau neveu. C'est égal, ça me chagrine de n'avoir pas un petit souvenir à vous laisser... oh ! un rien, mais auquel votre affection donnerait du prix en mémoire de moi.

— Assurément, ma tante !

Et chacun se flattait *in petto* d'être l'heureux élu.

Dame Léonarde trépassa enfin !

Le jour des obsèques, très simples, puisqu'elle n'était plus là pour les voir, comme le cercueil passait sous le porche de l'église, Simplette, à sa place habituelle, songea qu'il était bien triste de s'en aller ainsi sans une couronne, sans une fleur et, même qu'elle avait fait l'aumône à la vivante, elle la fit à la morte et déposa son plus beau bouquet sur la bière.

A l'issue de la cérémonie, les héritiers se réunirent autour du notaire, dépositaire du testament de la défunte.

Dame Léonarde commençait par remercier ses bons parents de toutes les marques de tendresse désintéressée qu'ils lui avaient données pendant sa vie et qu'elle aurait vivement désiré reconnaître après sa mort. Mais, hélas ! elle ne laissait rien, absolument rien qu'elle ne dût à leur générosité, sauf, le vieux missel dont elle se servait depuis cinquante ans et qui était fort usé.

Si cependant ce souvenir de leur vieille parente avait quelque valeur à leurs yeux, elle le laissait à celui d'entre eux qui le réclamerait, ou, à leur défaut, à la petite Simplette qui lui avait fait don d'un bouquet.

— Grand bien lui fasse ! gronda maître Rigobert en colère ; un vieux bouquin pour tous mes bons gigots !

— Et moi pour tant de fines pâtisseries !

— Dire que j'usais mes doigts à lui coudre de chaudes pelisses !

— Et moi qui la gorgeais de réglisse et de juleps !

— Alors nul de vous ne réclame son legs ?...

— Certes, monsieur le tabellion, on se moque pas du monde à ce point !

— Et toi, petite ? demanda le notaire à Simplette, qu'il avait mandée.

— Moi, je veux bien, monsieur. Je suis bien reconnaissante à dame Léonarde d'avoir pensé à moi, et je garderai son missel en mémoire d'elle.

Tous les autres se gaussaient de sa simplicité.

Mais le notaire, lui remettant le vieux livre avec un grand salut :

— Or donc, Simplette, ma mie, vous êtes héritière de ce missel et de tous les biens de dame Léonarde, montant à plus de dix mille écus, car il est écrit de sa main à la première page :

« A celui-là seul qui réclamera mon vieux missel appartiendra mon héritage. »

Et voilà comment furent déconfits les avides héritiers, et récompensé le désintéressement de Simplette.

Arthur DOURLAC.

Laine et gigot.

On nous raconte, comme parfaitement authentique, la petite histoire qui va suivre :

Une femme assez bien mise se présente un jour chez M..., marchand d'articles de literie, et se fait peser 3 kilos de laine, à 6 francs le kilo.

Sur une feuille de fort papier d'emballage qui se trouvait près de la balance, la cuisinière de la maison avait momentanément placé un magnifique gigot de mouton qu'elle venait de rapporter de la boucherie. Ce morceau parut sans doute appétissant à l'acheteuse, qui, tandis que les commis étaient occupés à servir d'autres personnes, faisait entrer sa laine dans un sac dont elle était munie et dans lequel elle fit disparaître le gigot.

Mais une glace placée dans l'arrière-magasin avait révélé cet acte déloyal aux yeux du patron.

Au moment où la dame s'approchait du comptoir pour solder sa facture, il s'avança et dit au commis :

— Etes-vous certain de ne pas vous être trompé ? Il me semble que madame a dans son sac plus de trois kilos de laine.

— J'en crois pas, répondit le commis ; mais il est facile de s'en assurer en le remettant dans la balance.

La chose fut exécutée et l'on trouva un poids de 7 1/2 kilos.

— Vous voyez, madame, qu'il y avait erreur, fit le marchand d'un ton calme. Consentez-vous à garder le surplus ?

— Sans doute ! se hâta de répondre la dame en rougissant jusqu'aux oreilles.

Et elle paya la viande au prix de la laine, c'est-à-dire à raison de 6 fr. le kilo.

Un original.

Les journaux anglais nous apprennent la mort de James Robertson, un des plus riches négociants de Manchester. Cet homme jouissait d'une réputation de probité, mais c'était le caractère le plus original qu'on pût rencontrer dans les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Ce Robertson était un singulier homme : bon, juste, loyal et même généreux, mais sévère en diable. Quand il disait : « Je veux que cela soit », il fallait que cela fût. Il avait six domestiques, sans compter les cochers, grooms, chefs d'office et autres. Chacun de ces serviteurs avait des attributions spéciales, et l'un ne pouvait empiéter sur les attributions de l'autre sans attirer un orage sur sa tête. A la seconde infraction, il était impitoyablement congédié.

Il possédait un domestique dont l'unique charge consistait à lui brosser son chapeau : un autre avait soin de ses rasoirs et ainsi de suite. Robertson était adoré de ses gens, car il en prenait soin comme de ses enfants ; mais il fallait que ses ordres fussent ponctuellement exécutés : une carafe déplacée, une commissaire oubliée, une minute de retard dans l'accomplissement de ses volontés, provoquaient une tempête dont les suites étaient terribles.

Betsy, chargée du soin particulier de son cabinet de travail, pouvait y pénétrer à chaque heure du jour ; mais en entrant ou en sortant il ne lui était jamais permis de laisser la porte ouverte.

Un jour, Betsy demanda la permission d'assister à la noce d'une sœur, à quelques milles de Manchester. Robertson lui accorda un congé